

Règlements

Alertes concours

1. Comment participer

Il suffit de transmettre ses coordonnées à l'adresse courriel promo@sto.ca, avant midi le lendemain de la réception de l'alerte concours dans sa boîte courriel. Le l'alerte promotion et concours est un service d'information auquel les gens s'inscrivent de façon volontaire.

2. Durée du concours et tirage

Alerte concours	Date de début du concours	Date de clôture de la période d'inscription
Gagnez une sortie au théâtre français du CNA avec la STO	20 novembre 2013 à 13 h	21 novembre 2013 à midi

Le prix est octroyé lors d'un tirage au sort qui aura lieu le lendemain de l'envoi de l'alerte concours à 13 h. Pour être admissible à ce tirage, nous devons avoir reçu les coordonnées du participant à l'adresse courriel promo@sto.ca, avant la date de clôture de la période d'inscription.

Le tirage a lieu dans les locaux de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau.

3. Prix à gagner

Concours	Prix	Valeur approximative
Gagnez une sortie au théâtre français du CNA avec la STO	CNA – théâtre français Pièce de théâtre « Petit bonhomme en papier carbone » (pour les 12 ans et plus) 5 paires de billets pour vendredi 29 novembre 2013	228,00 \$ (22,80 \$ l'unité)
	CNA – théâtre français Pièce de théâtre « Ta douleur » 4 paires de billets pour vendredi 6 décembre 2013	326,00 \$ (40,75 \$ l'unité)
	CNA – théâtre français Pièce de théâtre « Le grand méchant loup » (pour la famille 5 ans et plus) 4 paires de billets pour samedi 14 décembre 2013	234 \$ (29,25 \$ l'unité)
	Grand total	788,00 \$

À moins d'indication contraire dans ce document, les prix ne sont ni modifiables, ni transférables, ni monnayables. Les gagnants s'engagent à accepter les prix obtenus tels qu'attribués.

4. Désignation du gagnant

Les gagnants sont choisis au hasard, le lendemain de l'envoi de l'alerte concours le à 13 h dans les bureaux administratifs de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau. À cette même date, les gagnants sont informés par courriel et leur nom est publié au sto.ca, le jour même ou lendemain du tirage (jour ouvrable).

5. Réclamation des prix offerts

Les gagnants ont sept (7) jours (incluant les week-ends) pour se présenter à la STO, au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau pour réclamer leur prix. L'attribution des prix se fait selon l'ordre d'arrivée des gagnants (premier arrivé, premier servi).

6. Admissibilité

Tous les participants doivent être résidents du Québec. Les employés de la STO ne sont pas admissibles à cette promotion, de même que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Tous les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.

Une seule participation par personne est permise.

7. Litige

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8. Généralités

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues au cours de la période d'inscription.

En participant, les gagnants consentent automatiquement à ce que leur nom soit publié sur le sto.ca.

La participation à ce concours comporte l'acceptation des présents règlements et tous les participants de cette promotion acceptent, s'ils sont gagnants, de se conformer à ceux-ci.